

APPEL A CANDIDATURES 2025

INSTALLATION D'UNE STATION DE LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE EN LIBRE-SERVICE

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Installation et exploitation de station de location de matériel nautique en libre-service sur le parking de la plage d'Ezer.

2. CONTEXTE GENERAL ET PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES

La commune de Loctudy est une commune littorale du Finistère Sud et compte environ 4000 habitants à l'année, puis 12 000 habitants en saison estivale.

La commune de Loctudy souhaite encourager la dynamique entrepreneuriale et l'implantation de commerces sur la commune. La présence du littoral et la période d'affluence estivale sont des opportunités pour développer son activité.

Des expérimentations ont eu lieu en 2023 et 2024 au port de plaisance et sur le parking de la plage d'Ezer, avec de bons retours sur ce dernier emplacement, et avec plusieurs candidats intéressés pour commercialiser une telle solution. Pour ces raisons, la commune lance un appel à candidatures pour l'installation d'une station de location de matériel nautique en mettant à disposition un emplacement sur le domaine public communal.

3. OBJECTIFS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures doit permettre à la commune de Loctudy de sélectionner un opérateur économique en vue d'installer une station de location en libre-service dédiée exclusivement pour des Stand Up Paddle sur le parking de la plage d'Ezer.

L'emplacement est désigné ci-après, en fonction de la surface de la station, sans que cette dernière ne vienne gêner les équipements présents, dont les panneaux de circulation.

Si nécessaire à l'issue de l'examen des dossiers, les candidats pourraient être sollicités pour un entretien leur permettant de motiver leur projet et les modalités d'occupation de l'emplacement.

Jusqu'à signature de la convention, la commune de Loctudy se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente consultation et ainsi de ne pas donner suite aux offres reçues.

Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats retenus ou non retenus dans le cadre de la présente consultation.

4. EMPLACEMENT DISPONIBLE

PARKING D'EZER		
Numéro	Surface emplacement : remorque ou autre stockage	Type de commerce
04	Entre 3m ² et 23 m ²	Station de location de matériel nautique en libre-service



5. REGLEMENTATION

Article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public (A.O.T.) après procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité. L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, l'utilisation ou l'occupation d'une dépendance du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à une obligation de publicité et de sélection impartiale et transparente.

6. DUREE DES CONVENTIONS

Le conventionnement pour l'emplacement concerné est renouvelable par reconduction pour l'année 2026.

La période d'exploitation des emplacements définie par le conventionnement est autorisée **sans contraintes de durée particulière pour une installation avec une surface allant jusqu'à 5m² et pour 3 mois maximum pour une installation dont la surface est supérieure à 5m².**

Les candidats sélectionnés préciseront la période d'exercice de leur activité sur l'emplacement dans leur candidature.

7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures parviendront **au plus tard le vendredi 21 février 2025, 12h00.**

Toute candidature reçue après l'échéance ne sera pas étudiée.

8. CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EMPLACEMENT

La station ne doit en aucun cas engendrer de gêne tant pour le voisinage que pour l'accès des personnes sur le domaine public qui doit demeurer libre.

Le candidat doit s'engager à laisser l'emplacement et ses abords propres et sans détritrus issus de son activité ou de ses clients.

Les tarifs des emplacements sont votés en Conseil Municipal.

La redevance d'occupation est fixée en fonction des tarifs publics adoptés par le Conseil Municipal de la Commune de Loctudy, à 20.28 €/m²/an depuis 2024.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public objet de la présente autorisation commence à courir à compter de la date de prise d'effet de la présente autorisation définie ci-après. Elle est payable annuellement selon les règles de la comptabilité publique, au prorata temporis de l'ouverture de l'établissement sur l'année. Dans ce cadre, chaque mois commencé est dû.

Cette redevance pourra être révisée annuellement par décision du Conseil Municipal.

9. CRITERES DE SELECTION

1. Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par un comité de sélection composés d'élus municipaux selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- Qualité des prestations et durée d'installation
- La gestion technique ou maintenance de la station
- Les consignes de sécurité et d'utilisation du plan d'eau
- Soins apportés à l'esthétisme (Design et intégration dans le paysage)

2. Le comité de sélection des candidats

Chaque dossier sera étudié par le comité de sélection qui attribuera une note sur 100 pour chacun des critères.

C'est la moyenne des notes qui détermine le classement d'un candidat par rapport aux autres candidats.

Au terme du processus de sélection, le Maire procédera à la signature de la convention d'occupation du domaine public, précisant les horaires alloués à l'occupation du site ainsi que la date effective du début et de fin de l'exercice des activités retenues.

Les candidats non retenus seront informés par courriel ou courrier.

10. DOCUMENTS A FOURNIR

- Un courrier indiquant précisément les coordonnées du gestionnaire et la période souhaitée d'exploitation de l'emplacement
- Un document de présentation du projet illustrant les services proposés et leurs tarifs, des photos/images des installations projetées, la période d'exercice de leur activité sur l'emplacement en question.
- Extrait kbis
- Pièce d'identité du gestionnaire en cours de validité
- Attestation de responsabilité civile
- Tout autre document permettant au comité d'appréhender au mieux votre projet (liste de fournisseurs et des produits, ...).

11. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Monsieur Le Maire
Mairie de Loctudy
Place des Anciens Combattants
29750 Loctudy

Les candidatures pourront également être remises en main propre à l'accueil de la mairie de Loctudy ou par courriel à l'adresse : **mairie@loctudy.fr**.